

Séance du 09 avril 2018

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 avril 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 4 avril 2018.

	Présent	Absent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X			
Mme Isabelle PASSUELLO	X			
M. Roger BOUTHERRE	X			
M. Jean-Camille YERLY	X			
M. Robert CLEMENT	X			
Mme Jacqueline BILAT	X			
Mme Catherine BOISSIN	X			
Mme Carole CHENEVAL			X	
M. Philippe CLAVERI	X			
M. Laurent FOURNIER	X			
Mme Rose-Marie HENRI			X	
M. Michaël KEWLEY	X			
M. Julien MORELLI	X			
Mme Marilou NYITRAI-WOLF			X	
Mme Corinne RESCANIERES			X	
M. Fabien ROUGIER			X	Mme Isabelle PASSUELLO
Mme Anneke VAN DER VOSSSEN	X			
M. Wim WETERINGS	X			

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2018.
3. Délibérations :
 - 3.1 Approbation du compte administratif 2017,
 - 3.2 Approbation du compte de gestion 2017,
 - 3.3 Affectation des résultats 2017,
 - 3.4 Vote des trois taxes,
 - 3.5 Vote du budget primitif 2018,
 - 3.6 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2017,
 - 3.7 Acquisition de la parcelle AL 224 par M. Arnaud DE LAMARLIERE – modification de la superficie en zone A,
 - 3.8 Règlements cantine et centre de loisirs,
 - 3.9 Tarifs centre de loisirs.

Questions diverses :

- Choix du nom des habitants du Département.

4. Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 03 et fait lecture de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

- 1. Désignation du secrétaire de séance :** M. Wim WETERINGS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2018 :**
Le compte rendu de la réunion de la séance du 19 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Il est rappelé que le contenu des procurations doit être conforme à celui mentionné sur les pouvoirs.

3. Délibérations :

3.1 Approbation du compte administratif 2017.

M. Roger BOUTHERRE, adjoint aux Finances, donne lecture du Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

• Section FONCTIONNEMENT :	
Total des Dépenses :	2 357 048,93 euros
Total des Recettes :	2 762 393,12 euros
Excédent de Fonctionnement de l'exercice :	405 344,19 euros
• Section INVESTISSEMENT :	
Total des Dépenses :	726 977,71 euros
Total des Recettes :	784 932,62 euros
Excédent d'investissement de l'exercice :	57 954,91 euros
Report du déficit d'investissement 2016 :	61 252,53 euros
DÉFICIT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 :	3 297,62 euros
Intégration des restes à réaliser :	
Dépenses :	255 035,00 euros

➤ **Le Conseil Municipal APPROUVE le Compte Administratif 2017 tel qu'il est présenté à l'unanimité pour les dépenses et recettes de fonctionnement et par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN) pour les dépenses et recettes d'investissement et DÉCIDE de reporter l'excédent de clôture au budget 2018.**

3.2 Approbation du compte de gestion 2017.

M. Roger BOUTHERRE, adjoint aux Finances, donne lecture du Compte de Gestion 2017, lequel peut se résumer ainsi :

* Section FONCTIONNEMENT :	
Total des Dépenses :	2 357 048,93 euros
Total des Recettes :	2 762 393,12 euros
Excédent de Fonctionnement de l'exercice :	405 344,19 euros
* Section INVESTISSEMENT :	
Total des Dépenses :	726 977,71 euros
Total des Recettes :	784 932,62 euros
Excédent d'investissement de l'exercice :	57 954,91 euros
Report du déficit d'investissement 2016 :	61 252,53 euros
DÉFICIT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 :	3 297,62 euros

- **Le Conseil Municipal APPROUVE le Compte de Gestion 2017 tel qu'il est présenté à l'unanimité pour les dépenses et recettes de fonctionnement et par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN) pour les dépenses et recettes d'investissement.**

3.3 Affectation des résultats 2017.

M. Roger BOUTHERRE, Adjoint aux Finances, propose aux membres du Conseil de reporter l'excédent de clôture de l'exercice 2017 au budget primitif 2018.

- **Le Conseil, OUI l'exposé de M. le 2^{ème} Adjoint, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité de reporter les résultats de clôture 2017 au budget primitif 2018, comme suit :**
- **Excédent de fonctionnement : 405 344,19 € en section de fonctionnement, article 002,**
 - **Déficit d'investissement : - 3 297,62 € en section investissement, article 001.**

M. Philippe CLAVERI rejoint la séance à 20 h 35.

3.4 Vote du Budget Primitif 2018.

M. Roger BOUTHERRE, adjoint aux Finances, donne lecture du Budget Primitif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

• **Section FONCTIONNEMENT :**

Total des Dépenses	=	3 063 344,19 €
Total des Recettes	=	3 063 344,19 €

• **Section INVESTISSEMENT :**

Total des Dépenses	=	1 276 169,25 €
Total des Recettes	=	1 276 169,25 €

- **Le Conseil Municipal APPROUVE par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN) le Budget Primitif 2018, tel qu'il est présenté.**

Mme Anneke VAN DER VOSSSEN précise qu'elle vote contre le budget, la réalisation de la tranche conditionnelle des travaux d'aménagement de la rue François Estier n'étant pas une priorité, car la route sera dégradée par les travaux à venir au centre du village. D'autre part, elle regrette que des crédits ne soient pas prévus pour les travaux d'accessibilité.

M. Philippe CLAVERI quitte la séance à 20 h 55.

3.5 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Par délibération n° 2016.00369 du 15 décembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gex a approuvé le passage en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2017 de la CCPG ;

Par délibération n° 2017.00022 du 26 janvier 2017, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gex a approuvé la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant que la CLECT présente dans son rapport les modes d'évaluation des charges transférées à la CCPG par ses communes membres ;

Considérant que ce rapport, pour être validé, doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux, à la suite de quoi, le conseil communautaire votera le montant définitif des attributions de compensation.

Considérant le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération et précisant :

- Le rôle et la composition de la CLECT ;
- La méthode d'évaluation des dépenses pour les compétences transférées (zones d'activités économiques et tourisme) ;
- Les conditions du vote du rapport de la CLECT ;
- Le rôle de la CLECT dans le suivi des charges transférées lors de nouveaux transferts de charges et dans le cadre du rapport quinquennal de la CCPG.

- **Après en avoir délibéré et par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Laurent FOURNIER), le Conseil Municipal DÉCIDE**
- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT présenté en annexe,
 - **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document y afférent.

3.6 Acquisition de la parcelle AL 224 par M. et Mme Arnaud et Nathalie DE LAMARLIERE – Modification de la superficie en zone Ap.

M. le Maire rappelle que par délibération n° 03/2018 du 22 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé de céder 600 m² en zone U et 600 m² en zone Ap dépendant de la parcelle AL 224 à M. et Mme Arnaud et Nathalie DE LAMARLIERE pour un montant total de 118 500,00 € HT.

La SCP Barthélémy-Blanc, géomètres associés, a procédé aux opérations de délimitation en vue de la division du terrain. Il ressort de ces opérations que la superficie en zone Ap est de 564 m², conformément au plan joint.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se conformer au projet de division établi par la SCP Barthélémy-Blanc et de céder une superficie de 564 m² en zone Ap à M. et Mme Arnaud et Nathalie DE LAMARLIERE au prix de 24 €/m².

Vu l'avis des Domaines du 30 juin 2017,

- **Après en avoir délibéré et par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal ACCEPTE de céder 564 m² en zone Ap à M. et Mme Arnaud et Nathalie DE LAMARLIERE au prix de 24 € m², DIT que le montant total de la cession des 600 m² en zone U et 564 m² en zone Ap s'élève à 117 636,00 € HT et DIT que les autres conditions définies dans la délibération n° 003/2018 du 22 janvier 2018 restent inchangées.**

3.7 Règlement Centre de Loisirs « mercredis ».

Mme Isabelle PASSUELLO soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de règlement intérieur modifié de l'accueil de loisirs « mercredis ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur modifié de l'accueil de loisirs « mercredi », tel que proposé. Le règlement approuvé est annexé à la présente délibération.**

3.8 Règlement cantine.

Mme Isabelle PASSUELLO soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de règlement intérieur modifié de la cantine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur modifié de la cantine, tel que présenté. Le règlement approuvé est annexé à la présente délibération.**

3.9 Tarifs centre de loisirs – Année scolaire 2018/2019.

Madame Isabelle PASSUELLO propose les tarifs suivants :

- Périscolaire,
- Extrascolaire « mercredi » pour les habitants d'Echenevex,

Applicables pour l'année scolaire 2018/2019 :

Périscolaire				
Catégorie	Quotient familial	Matin	Soir	Abt soirs par mois
T	0 à 500	1,00 €	2,50 €	38,00 €
A	501 à 800	2,00 €	3,40 €	46,50 €
B	801 à 1334	2,50 €	4,10 €	56,09 €
C	1335 à 1944	2,75 €	4,35 €	59,51 €
D	1945 et +	3,00 €	4,95 €	68,00 €

Extrascolaire - mercredi - habitants d'Echenevex					
Catégorie	Quotient familial	Matin 8h30 à 12h	Repas + après-midi 12h à 18h30	Journée 8h30 à 18h30	Abt mercredis par mois
T	0 à 500	5,00 €	6,00 €	11,00 €	33,66 €
A	501 à 800	7,00 €	10,00 €	17,00 €	52,02 €
B	801 à 1334	10,00 €	18,00 €	28,00 €	85,68 €
C	1335 à 1944	12,00 €	19,00 €	31,00 €	94,86 €
D	1945 et +	14,00 €	24,00 €	38,00 €	116,28 €

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE les tarifs du centre de loisirs pour la période 2018/2019, tels que proposés.**

3.10 Tarifs cantine – Année scolaire 2018/2019.

Mme Isabelle PASSUELLO rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuels de la cantine :

Catégorie	Quotient	Ticket	Abt 1 jour/semaine	Abt mensuel
T	0 à 500	4 €	12,96 €	51,84 €
A	501 à 800	5 €	16,20 €	64,80 €
B	801 à 1 334	6,3 €	20,41 €	81,65 €
C	1 335 à 1 944	6,5 €	21,06 €	84,24 €
D	1 945 et +	7,8 €	25,27 €	101,08 €

Compte tenu des résultats de l'appel d'offres portant sur la fourniture et la livraison des repas réalisé en 2017, Mme PASSUELLO propose de laisser inchangés les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de maintenir les tarifs actuels pour l'année scolaire 2018/2019.**

4. Questions diverses :

4.1 Choix du nom des habitants du Département.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département de l'Ain a engagé une consultation sur le choix du nom des habitants de l'Ain. Le comité de parrainage du projet propose de choisir entre les trois propositions suivantes :

- Initain et Initaine
- Aindinois et Aindinoise
- Ainain et Ainiaine

4.2 M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission « Urbanisme » a été conviée le mercredi 04 avril à faire le tour du village pour travailler sur le zonage PLUi et qu'il a reçu M. Pierre-Alain THIEBAUD de la CCPG sur le même sujet le jeudi 05 avril. Un retour sera fait à la Commission « Urbanisme » puis au Conseil Municipal. Il précise que l'objectif de 20 000 habitants supplémentaires d'ici à 2030 s'appliquera à partir de l'approbation du PLUi.

4.3 M. Laurent FOURNIER demande si les entretiens avec les Maires portant sur le passage éventuel de la CCPG en communauté d'agglomération de la CCPG ont été réalisés. M. le Maire répond que non.

4.4 Mme Catherine BOISSIN demande aux membres du Conseil Municipal s'ils veulent maintenir le nettoyage de printemps.

4.5 M. le Maire rappelle que le parcours du cœur organisé par le Club des Aînés se déroulera le dimanche 22 avril 2018.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 07 mai 2018 à 20 h 00 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 21 heures 56.

Le Maire,

Pierre REBEIX